

# SAINTE - GENEVIÈVE - DES - BOIS

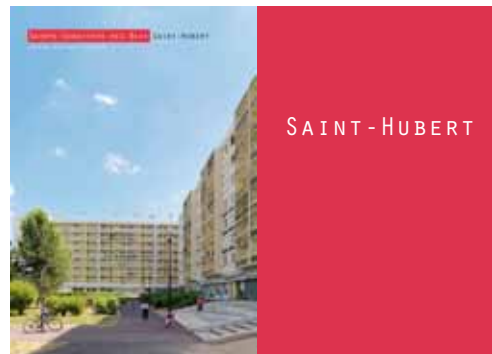
ÉTUDE D'UN GRAND ENSEMBLE DE L'ESSONNE



*photo de couverture : Façade nord de la partie sud du U de la résidence Saint-Hubert. Accès par les escaliers et rampes. Vue des anciens commerces transformés en locaux sociaux ou associatifs.*

# SOMMAIRE

INTRODUCTION	P. 5
LES PERGAUD	P. 9
SAINT-HUBERT	P. 13
LES FÉES	P. 17
LES BOIS CLAIRS	P. 19





SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS INTRODUCTION



*Les Pergaud : entrées d'immeubles avec plaques décoratives.*



Saint-Hubert : gradins d'inspiration amphithéâtre.

## INTRODUCTION



Plan actuel.

### SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

La morphologie urbaine actuelle de Sainte-Geneviève-des-Bois est structurée sur deux pôles :

- le versant est de la vallée de l'Orge qui présente un habitat majoritairement traditionnel et pavillonnaire,
- le plateau d'une altitude moyenne de 80m sur lequel est implantée, au sud-ouest, la cité des Aunettes.

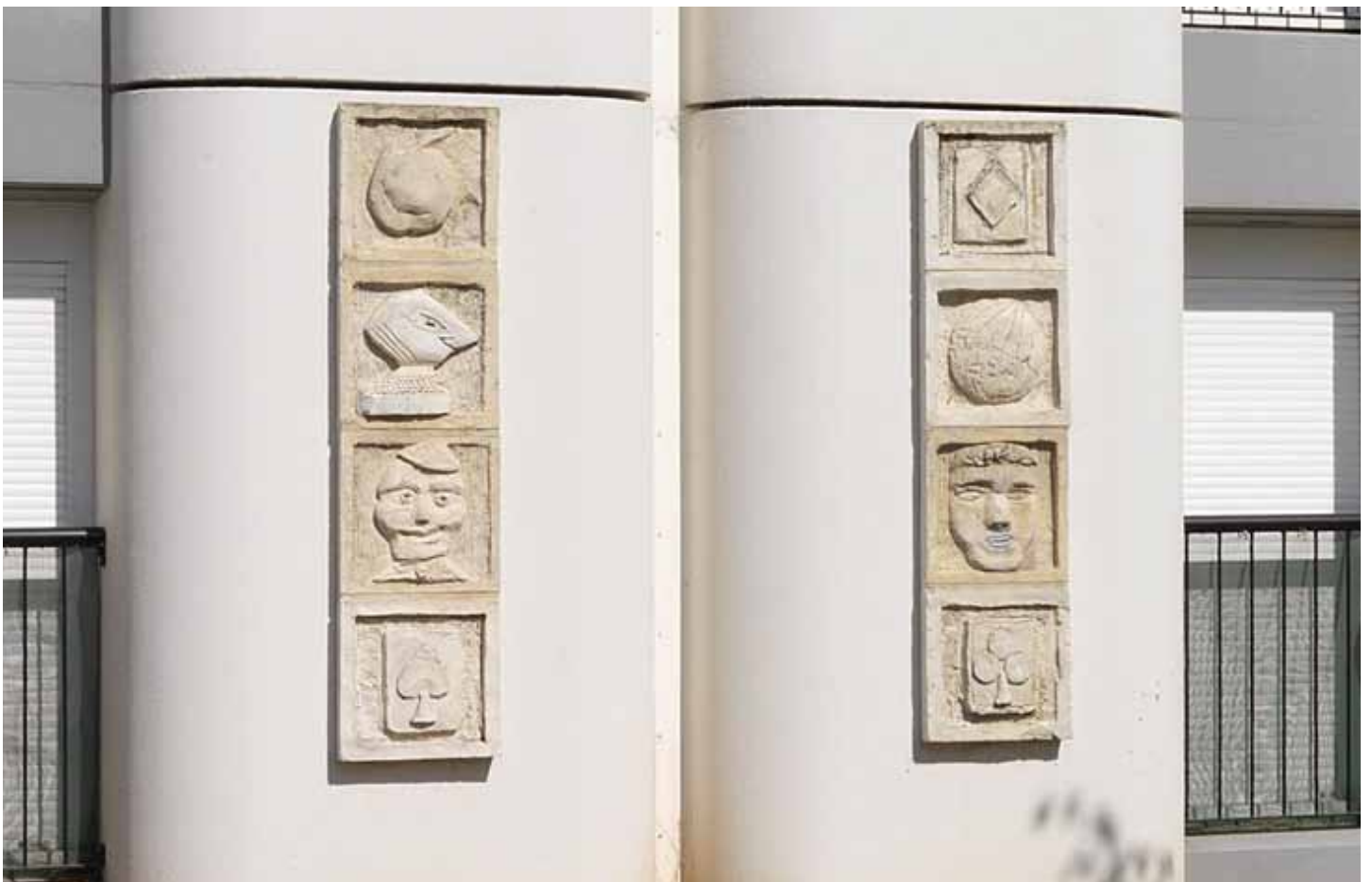
Au début du XIXème siècle, Sainte-Geneviève-des-Bois n'est encore qu'un hameau le long de la route de Corbeil dont il ne reste aujourd'hui que l'église et l'ancienne mairie-école. Jusqu'à la fin du XIXème siècle, le territoire était essentiellement couvert par la forêt de Séquigny. Plus loin, sur la route de Corbeil, se situe le hameau de Liers, l'un des mieux conservé de la commune aujourd'hui et vers l'ouest, le long de l'ancienne route de Montlhéry, le hameau du Perray. Il existe encore quelques vieilles fermes de cette période dans la zone du Parc Pierre.

Au début de la seconde moitié du XXème siècle se forme une nappe pavillonnaire dont on retrouve

- Les Bois clairs
- Les fées
- Saint Hubert
- Les Pergaud



Les fées : centre commercial.



Les Pergaud : plaque décorative représentant des animaux. Elles sont placées au niveau du rez-de-chaussée des immeubles. Divisées en carrées, celles-ci ont des motifs de masques et de couleurs de cartes.

assez précisément les contours aujourd'hui. En 1962, apparaissent des opérations de logements collectifs excentrées à la limite de l'espace urbanisé de la commune et présentant un réseau viaire et un découpage parcellaire en rupture avec les anciens tracés basés sur les allées franciliennes.

La morphologie urbaine générale peut donc être ainsi comprise :

- les anciens hameaux de Liers, du Perray et Sainte-Geneviève-des-Bois développant des micro-centralités,
- les nappes pavillonnaires avec les caractéristiques de

l'espace public et du paysage urbain, les délimitations entre espace privé et espace public,

- l'habitat collectif excentré vers l'est de la commune,
- les nombreux équipements majoritairement situés en au sud-est souvent indépendants du réseau urbain,
- la Zone Industrielle de la Croix Blanche séparée de la ville par la Francilienne,
- la ZAC du Canal en cours de construction mélangeant d'habitat individuel et collectif mais à petite échelle. Elle doit terminer l'urbanisation de la commune en réintégrant ainsi les Aunettes comme quartier intramuros de Sainte-Geneviève-des-Bois.

## LES AUNETTES

L'ensemble des Aunettes à Sainte-Geneviève-des-Bois constitue une extension vers l'est de l'agglomération existante. Il est construit sur un terrain plat adossé au « Bois des Troues ».

Cette réalisation de la S.C.I.C préconisait lors de son lancement, en 1963, un programme plus ambitieux que celui finalement réalisé. Des 5 000 logements prévus, dont le plan masse avait été établi par l'architecte Charles Gustave Stoskopf, n'ont finalement été construites que 1 735 unités en projets distincts :

- le premier de 1 006 HLM a été conçu par le même architecte, Charles Gustave Stoskopf
- le second de 529 HLM et ILN a fait l'objet d'un plan masse conçu par les architectes Michel Andrault et Pierre Parat,
- puis viendront les Fées et les Bois clairs confiés à l'Ingénieur général Jacques Choquet.
- le reste du programme qui n'a jamais été achevé, a plus récemment été introduit dans un projet de ZAC portant sur un secteur plus étendu actuellement en cours d'élaboration.

Les caractéristiques du plan masse de Charles Gustave Stoskopf sont les suivantes :

- une entité assez indépendante axée sur un centre commercial d'intérêt régional projeté au nord-est de l'ensemble. L'axe urbain principal est-ouest à caractère urbain monumental liait ce centre commercial au centre du grand ensemble proprement dit,
- dans la partie centrale de l'ensemble devaient prendre place des tours d'habitation de grande hauteur construites au centre d'un parc,
- les autres immeubles formaient une couronne autour de ce parc dans lequel étaient également répartis les équipements collectifs,
- entre cette couronne et le parc prenait place une grande voie courbe servant de desserte principale



*Saint-Hubert : escalier nord du foyer de travailleurs. Bâtiment de R+4 accueillant 138 logements de type I.*

pour l'ensemble,

- il est à noter une grande importance de l'espace inoccupé et de l'espace de préhabitation dévolu aux parkings ou aux circulations piétonnes,
- la densité de logements prévisionnelle du grand ensemble étaient de 70 logements/ha sur les Aunettes pour 26 logements/ha sur Sainte-Geneviève-des-Bois, mais 112 logements/ha dans le quartier des Pergaud,
- La frontière avec la ville de Morsang-sur-Orge se traduit aujourd'hui par des jardins familiaux.

Le quartier des Aunettes est composé de plusieurs entités :

- les copropriétés dont font parties les programmes des Fées et des Bois clairs,
- le quartier Pergaud composé d'HLM et d'ILN,
- l'intérieur du boulevard circulaire constitué de l'ensemble monumental en U de Saint-Hubert et d'un quartier pavillonnaire qui ne rentre pas dans le cadre de notre étude.

Entre ces entités s'étend un bâti organisé sur une géométrie orthogonale qui fonctionne sans marquage de limites de territoire. Chacune des entités évoquées possède une autonomie relative, c'est leur somme qui constitue le grand ensemble des Aunettes.

Les entités évoquées correspondent à des phases distinctes de l'urbanisation et offrent des formes morphologiques sensiblement différentes.

La voirie automobile est constituée de la partie de la voie circulaire de desserte générale qui raccorde les deux unités réalisées au départ au centre-ville, de la voie de pénétration nord-ouest et de la desserte secondaire. L'observation de la voirie fait apparaître deux tracés :

- l'un antérieur à 1950 hérité des tracés forestier et sur lequel est venu se greffer le pavillonnaire. Ces tracés forment un maillage sans impasse.
- le second postérieur à 1950 est formé d'un réseau spécialisé à fonction unique correspondant au transit, à la desserte des différentes opérations et à l'accès aux places de stationnement. Il ne forme pas de maillage contrairement à celui du réseau des quartiers pavillonnaires, mais regorge de courbes et culs de sac. Les voies d'accès et de sorties du quartier sont, de ce fait, limités en nombre.

Les voies d'accès depuis le centre de Sainte-Geneviève-des-Bois sont circonscrites à quelques rues :

- la rue Paul Eluard qui propose un accès vers les Fées,
- la rue Anne Franck qui conduit aux Pergaud,
- la rue de l'Eperon vers les Fées,
- la rue d'Alembert.

Sur l'ensemble Saint-Hubert, les parcs de stationnement sont entièrement en surface et se répartissent au pied des immeubles. Ils absorbent donc une grande partie des espaces libres de pré-habitation et constituent une source de nuisances pour les habitations (bruits, gaz d'échappement, etc.). Sur les Pergaud les parcs de stationnement sont en majorité en surface mais ils sont maintenus à la périphérie de l'opération.



SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS LES PERGAUD





Vue d'ensemble des modules préfabriqués.



Groupe d'immeubles résidentialisés à l'issue de la rénovation ANRU.

## LES PERGAUD

### LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE LOGEMENT (PPL) CONCOURS 1966 D'ANDRAULT ET PARAT

Constatant un certain manque de créativité après 20 années de standardisation excessive, de préfabrication et parfois d'improvisation, la Direction de la Construction au Ministère de l'Équipement et du Logement tente, en 1966, de faire évoluer les projets de construction de grands ensembles en faisant appel à de nouvelles équipes, architectes et entreprises, capables de faire preuve de vitalité et d'inventivité tant technique que formelle. Parmi eux le cabinet de Michel Andrault et Pierre Parat, associé à l'entreprise de Francis Bouygues, fut lauréat de ce Programme Pluriannuel de Logement. Quelques idées innovantes apparaissaient dans les réponses d'Andrault et Parat :

- la réalisation d'économies significatives (correspondant à une volée d'escalier et un ascenseur sur deux) en groupant quatre appartements autour de chaque cage d'escalier. Ce système permettait aussi d'améliorer l'isolation phonique des logements,
- une rationalisation de la distribution des fluides et colonnes montantes par l'introduction dans le noyau central de toutes les gaines techniques capables de desservir à partir d'une seule montée tous les appartements.
- le principe de base de l'organisation en plan fondé sur la cellule quadri directionnelle. Elle permet autour d'un noyau central ou rotule (en l'occurrence le bloc d'escalier) une distribution des appartements dans les 4 directions. Cette idée paraît simple aujourd'hui mais elle est quasi révolutionnaire pour l'époque ou en général une volée d'escalier distribuait des appartements juxtaposés en ligne.
- enfin, sur un plan formel, l'affirmation du parti pris vertical notamment grâce à l'animation des façades par des reliefs marqués.

La vision de la ville proposée par Andrault et Parat repose sur quelques idées majeures :

- l'intégration dans le tissu urbain des équipements nécessaires à la vie des habitants, ce qu'on ne retrouve pas, hormis ce qui concerne les équipements scolaires,



Vue générale.

- dans le grand ensemble des Pergaud,
- le rejet des barres et donc la volonté de moduler et d'associer différents types d'habitat sur un même périmètre, tout en refusant le principe même des tours et des barres,
  - la mise en réserve de zones pour permettre l'extension ou l'amélioration du programme dans les années qui suivent.

## LA RÉALISATION DES PERGAUD

Sur un terrain de 9,49 ha, la société anonyme « Travail et Propriété » décide de construire, dans le cadre de la législation HLM, un ensemble de 27 bâtiments représentant 606 logements collectifs destinés à la location répartis en 497 HLM et 109 ILM. Le programme comprend également 5% de logements destinés aux personnes âgées. Les bâtiments choisis sont ceux de Michel Andraut et Pierre Parat, retenus parmi les lauréats du Concours pour les Programmes Pluriannuels de

Logements. Le permis de construire est accordé le 20 juin 1968 et modifié le 26 février 1969, les travaux débutent en 1969 et sont achevés en 1971. La déclaration d'achèvement des travaux est délivrée le 16 août 1972. La densité prévue par les architectes est de 60 logements à l'ha (soit presque deux fois moins que celle envisagée dans le plan masse par Gustave Stoskopf) et le nombre moyen de pièces par logement de 3,4. Il existe deux types de bâtiments : les bâtiments cruciformes et les bâtiments en bande, déclinés selon quatre typologies plus fines appelés par les architectes sur leurs plans X, Y, Y' et D'. Le cahier des spécifications techniques s'est écrit à partir de la construction prévue des bâtiments Y' qui sert donc de base. Il est composé d'une cage d'escalier desservant quatre logements en croix par niveaux courant et d'une autre cage accolée desservant deux logements en bande. Des emplacements de stationnement prévus pour 715 voitures sont déportés à la périphérie de la résidence répartis en un silo de 300 places et 415 parkings.



*Parvis et entrée d'un groupe d'immeubles.*

Le système constructif est constitué de murs porteurs et de refends transversaux réalisés en béton banché coulés sur place dans des coffrages métalliques. Les façades sont réalisées à partir d'éléments préfabriqués, en coque Art Béton, formant des colonnes ou des alvéoles en relief. Ces panneaux autoportants en béton blanc sont coulés dans des moules métalliques polis pour assurer un parement fini, polissable et auto-lavable. Ils forment des travées modulées de 2,70m X 2,50m (l x h) ou sont jumelés pour former des travées de 5,55m x 2,50m (l x h). Chaque panneau est constitué d'une unité composite pouvant comprendre « placard, fenêtre, balcons, garde-corps ». La saillie externe de ces unités permettait d'isoler

visuellement chaque appartement de son voisin.

Les cuisines sont placées derrière un mur rideau, les pignons sont revêtus d'un parement en béton banché décoré en stries obtenues par coffrage.

Les éléments de façade des chambres et des séjours comprennent un emplacement de placard en façade faisant saillie de 0,70m<sup>2</sup> au sol environ, un encadrement pour porte fenêtre,

Les menuiseries extérieures sont en bois exotiques, le chauffage provenant d'une chaufferie mazout prévues pour 600 logements est un chauffage rayonnant par le sol et le plafond.

## LA RÉHABILITATION

Un projet de réhabilitation à été défini et mis en œuvre dans le quartier des Pergaud. Il s'articule autour de plusieurs axes :

- la démolition des bâtiments 6 & 8 rue Anne Franck et 25 rue Frédéric-Henri Manhès pour créer de nouvelles voies de circulation facilitant le lien entre la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et le grand ensemble. Cela vise à l'absorption progressive du grand ensemble par le tissu urbain
- la création d'une place centrale intégrant des éléments d'art urbain créés en collaboration avec les habitants et notamment les enfants du quartier
- la résidentialisation des immeubles, ainsi que leur remise en peinture.

**SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS** SAINT-HUBERT



**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Honoré de BALZAC

**ASL**





Accès est du U. Alternance de travées de cuisines et de chambres.

L'accord préalable entre la ville et la S.C.I.C (Société centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts) en date du 17 décembre 1965 prévoyait initialement la construction de 3000 logements. Le projet est confié à l'architecte Gustave Stoskopf. Sur une superficie totale de 92 ha, la S.C.I.C entend conserver en l'état, une partie boisée de 45 ha dans laquelle serait taillée des allées, des promenades et des clairières destinées à accueillir des aires de jeux. Dès 1966, est évoquée la problématique de la liaison entre le futur grand ensemble et la ville.

Plusieurs voies de raccordement à la voie express sont prévues, dont le tracé d'une voie d'une emprise de 50m comportant 2 voies avec terre-plein central se proposant de relier Sainte-Geneviève-des-Bois et les quartiers en devenir.

Le projet initial des 300 logements prévoyait de créer

- à l'intérieur de la boucle de voirie et très largement espacées des constructions hautes allant de R+7 à quelques bâtiments-tours de R+10. Ces tours groupées en modules de 3 ou 4 devaient être au nombre de 17. A la périphérie de cette boucle devaient être aménagés des espaces de stationnement. Les tours R+10 n'ont finalement atteint que R+9, quant aux barres R+4, elles ont été déportées à l'extérieur de la boucle. Au centre de la boucle, un espace d'une superficie de 1.25ha, ceinturé d'immeubles R+7 devait former une place ouverte très largement sur la voirie périphérique. C'est l'actuel U de Saint-Hubert.
- à l'extérieur de la boucle périphérique devaient être implantées des constructions basses de types R+4 et 4 bâtiments tours R+14. Dans le cadre du grand

## SAINT - HUBERT

CHARLES GUSTAVE STOSKOPF

ensemble Saint-Hubert, les tours R+14 n'ont jamais vu le jour, mais deux barres R+7 qui ferment partiellement le U sur l'ouest ont été construites à l'extérieur de la voie périphérique.

Le 31 décembre 1965 le permis de construire de la première tranche de 480 logements est délivré. L'ouverture du chantier de travaux est notifiée le 31 août 1966. Les 480 logements sont répartis sur 12 barres R+4. L'implantation orthogonale des bâtiments a été faite avec le souci de donner à tous les logements la meilleure orientation :

- des barres organisées autour d'un espace central de type résidentiel, forment un îlot fermé, d'une échelle plus domestique qu'urbaine,
- des barres implantées en long, constituent des îlots traversant et génèrent des espaces d'accompagnement d'échelle et de vocation publiques.

Une seconde tranche de 526 logements est également confiée à l'architecte Gustave Stoskopf. Cette tranche propose deux types d'immeubles :

- des bâtiments R+4
- des bâtiments R+7 dont les rez-de-chaussée sont destinés à recevoir des magasins aménagés avec cuisine intérieure et sanitaires et parfois même local extérieur servant de réserve. Ces bâtiments forment un U autour d'une place centrale.

Les logements du côté ouest sont desservis à chaque niveau par une coursive incorporée. Dans les autres bâtiments chaque cage comprend un escalier desservant deux logements par niveau.

Une troisième opération de 362 logements est à nouveau confiée à Gustave Stoskopf en octobre 1968. il s'agit de 8 barres R+9 et non R+10 comme initialement prévu qui viennent encadrer au nord et au sud la partie en U de la résidence. Enfin en décembre 1968, 40 logements PSR puis 60 autres logements sont également confiés à Gustave Stoskopf ; construits selon les mêmes procédés constructifs avec le même impératif de double largeur de trame, ils viennent parachever le projet Saint-Hubert, qui n'atteindra, cependant, jamais les 3000 logements initialement prévus.



Vue d'ensemble du U depuis la structure en métal rouge de l'ancien centre commercial.

## LE CENTRE COMMERCIAL

Il est réalisé au pied des immeubles et lui est adjoint une structure métallique rouge qui inclut une signalétique propre au grand ensemble sur des pupitres en pierre. Cette structure trapézoïdale qui marque l'axe de la partie en U du grand ensemble.

Mais ce centre commercial n'a jamais fonctionné. Des commerces il ne demeure aujourd'hui qu'une boulangerie.

Le reste est actuellement transformé en espace sociaux ou associatifs. Caractéristiques :

- accès par des escaliers en pierre depuis le rez-de-route,
- fermeture par volet roulants,
- enseigne en tôle de plastique légèrement ondulée et marquage par autocollants de couleur => uniformisation de la signalétique.

Les murs de parpaing sont recouverts de tôle ondulée de plastique pour servir d'isolant.

## ORGANISATION :

Sur le quartier Saint-Hubert on trouve deux géométries d'implantation de barres :

- En périphérie du quartier vers Morsang-sur-Orge et les quartiers pavillonnaires, les barres sont organisées autour d'un espace central de type résidentiel, formant un îlot fermé relevant d'une échelle domestique plus qu'urbaine. Ils se caractérisent cependant par un manque de lisibilité de l'espace public/privé, un manque de hiérarchisation des voiries, aucun traitement de limite des espaces, un positionnement des entrées indifféremment sur rue ou sur l'espace public intérieur pour les îlots sur cour.
- De part et d'autres de l'axe Saint-Hubert, des barres implantées en long constituent des îlots traversant et génèrent des espaces d'accompagnement d'échelle et de vocation publique. Ils induisent un manque de lisibilité de l'espace public/privé, un déficit de hiérarchisation des voiries et l'absence de traitement de limite des espaces, et se caractérisent également par l'existence de nombreuses voiries en impasse

## LES PROCÉDÉS DE CONSTRUCTIONS :

La normalisation des éléments de construction a été systématiquement recherchée. Les trames répondent aux instructions ministérielles et ont conduit l'architecte à rechercher deux travées types :

- La plus large correspondant à la largeur des salles de séjour
- La plus étroite destinée aux escaliers, aux cuisines et aux chambres.

En façade les travées sont fermées par des allèges préfabriquées fixées sur les murs de refend perpendiculaires aux façades et par des éléments de fenêtres normalisés.

Une polychromie discrète devait permettre d'individualiser les différents éléments de la façade. Refends porteurs et murs séparateurs de logements sont en béton banché dont les façades sont destinées à

être peintes. Les murs pignons porteurs sont également en béton banché mais recouverts d'un enduit en ciment bâtard sur le parement extérieur.

## LE PLAN DE RÉNOVATION :

Les préconisations du plan de rénovation insistent de ce fait sur la nécessité de créer des voiries pour désenclaver et hiérarchiser les espaces et de faire disparaître culs de sac et impasse, de proposer des opérations de résidentialisation et de privatiser le pied des immeubles, de concevoir de nouveaux cheminements piétons distinct des voiries automobiles.

Réhabilitation récente. Accentuation de l'horizontalité des barres en soulignant les appuis de fenêtre d'une bande de peinture peinte en noir et en peignant de fausse allège de fenêtre en divers ton de gris sur les pignons pour reprendre les allèges de fenêtres en pates de verre des façades.



Vue générale du foyer de travailleurs depuis l'escalier extérieur sud. La rénovation a inclus un travail de résidentialisation du bâtiment.

## LE FOYER POUR TRAVAILLEUR :

Situé avenue de l'Eperon, c'est un bâtiment de quatre étages accueillant 138 logements de type I destinés à héberger une ou deux personnes, des salles et des locaux destinés aux services collectifs ainsi qu'aux activités sociales et culturelles.

Le rez-de-chaussée comporte une salle TV, une salle culturelle, une tisanerie, le local linge sale et le local linge propre, 14 logements. Chacun des quatre étages abrite deux tisaneries, une pièce pour le lavage et une pour le séchage ainsi que 31 logements.

L'élévation est réalisée en béton banché armé pour les refends porteurs et les murs séparatifs entre les logements. Les façades sont montées en parpaing de ciment avec mise en œuvre de pâte de verre à l'extérieur, les allèges sont préfabriquées. Le coffrage des façades est destiné à être peints. Les pignons sont réalisés en béton banché doublés de parpaing de ciment et enduit de ciment sur l'extérieur. Des escaliers de secours extérieurs aux deux extrémités du bâtiment sont en béton armé avec enduit de ciment sur les marches et les contremarches.



SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS LES FÉES



# LES FÉES



Construit sur le lieu-dit de la Bergerie la Résidence des Fées est accessible depuis Sainte-Geneviève-des-Bois par l'avenue de l'Eperon. Le projet qui comprend 614 appartements est construit en plusieurs tranches et confié à l'Ingénieur civil Jacques Choquet. L'opération est répartie en cinq îlots différents repérés par les lettres A, B, C, D, E sur le plan masse. La disposition des bâtiments est modulaire et crée une variation dans les implantations qui cherche à rompre avec l'uniformité de la résidence. Elles peuvent être unitaire, jumelés, ou groupés en bande suivant un ordre, juxtaposé ou symétrique par rapport aux pignons contigus. Deux catégories de bâtiments sont identifiables, ceux sur vide sanitaire et ceux bâtis sur sous-sols.

Les façades sont en pierre de taille. Deux sortes de traitement des pignons sont proposés selon qu'ils sont libres (bâtiments unitaire ou extrémités des bâtiments en bande) ou contigus (formant refends contigus entre les bâtiments groupés).

Plusieurs tranches de construction successives ont été réalisées

- Une tranche de 190 appartements, dont l'arrêté de permis de construire a été pris le 22 janvier 1962. L'ouverture du chantier se fait le 9 décembre 1963 et la déclaration d'achèvement des 190 logements par la SA Batirex est signée le 10 octobre 1965, le certificat de conformité délivré le 2 février 1966.
- Une tranche de 414 appartements
- Une maison Cadastré section C numéro 52



Pignons, parkings extérieurs et box fermés.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Les murs de fondation et de sous sols sont réalisés en béton de gravillons banché.

Les façades sont réalisées en pierre de taille, roche coquillière venant de carrières de l'Oise. Les assises de pierre sont réglées sur 5 niveaux d'assises entre le plancher et le bandeau de chaînage avec hourdis de plâtre coulé qui marque l'étage.

La desserte des appartements se fait par des ascenseurs et des escaliers sur « voute sarrasine » développant deux demi-volées par étage. Seules les baies des rez-de-chaussée offrent des fermetures par persienne métalliques à vantaux articulés. Des protections antisolaires par stores vénitiens à lames sont installées aux baies des pièces principales des étages courant orientés ouest, sud-ouest, sud et sud-est.

Le chauffage central est individuel de préconise l'usage du gaz.



Façade principale avec balcons donnant sur séjour.

SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS LES BOIS-CLAIRS



# LES BOIS-CLAIRS



Le 16 septembre 1958 la Société Civile Immobilière de l'Avenue de l'Eperon s'engage à édifier 108 logements sur le terrain qui lui est alloué :

- 2 immeubles collectifs de 8 logements élevés de 3 étages sur rez-de-chaussée et caves,
- 5 immeubles collectifs de 16 logements chacun élevé de 3 étages sur rez-de-chaussée et caves,
- 3 immeubles collectifs de 4 logements chacun élevé d'un étage sur rez-de-chaussée.

Ces logements seront en copropriété, le surplus de terrain étant affecté à l'usage collectif de placé sous le régime de l'indivision forcée. Aucune clôture ne sera autorisée sur le terrain. La destination des espaces verts ainsi créée ne pourra être modifiée.

Un arrêté de permis de construire pour ces 108 logements est pris en date du 6 août 1959 en faveur de la SCI de l'Eperon. La demande de permis de construire est présentée par la SCI de l'avenue de l'Eperon à Sainte-Geneviève-des-Bois et accordés le 30 octobre 1959. Le certificat de conformité suite à la déclaration d'achèvement du 7 septembre 1961 est émis à l'attention de la SCI de l'Avenue de l'Eperon à Ste-Geneviève-des-Bois le 9 septembre 1961 par le directeur départemental de Seine et Oise.



Entrée d'une barre R+4, avec cage d'escalier en renforcement.



Barres R+4 le long de la rue et immeubles R+2 en épi.

## PROCÉDÉ CONSTRUCTIF :

Les murs de soubassement sont montés en parpaings de ciment montés à la règle. Les parties vues sont montés de façons différentes selon les façades. Les façades parallèles à la rue et le retour du décrochement du côté entrée sont constituées de trois rangs de moellons recouverts d'un parement dressé joints en creux ou d'un placage de pierre reconstituée. Les autres façades et refends sont montés en trois rangs de parpaings de ciment enduits au mortier de ciment sur leur face extérieur. Les marches d'accès au hall d'entrée sont en béton de gravillon enduites sur les faces apparentes.



*Barres R+4 le long de la rue et immeubles R+2 en épi.*

Textes : Marie-Laure Estignard, Lise Roullier  
Photographies : Stéphane Asseline  
Cartographie : Diane Bétored

Sous la direction d'Arlette Auduc, chef du service Patrimoines et Inventaire d'Ile-de-France.

